

# Gestion des Déchets Industriels Banals



*Déchets triés, environnement préservé !*



## 1. Le système STEED

- ✓ De nombreuses entreprises sont présentes sur le site de l'aéroport de Strasbourg. Afin d'assurer un service optimal, un système de gestion collective des déchets industriels « **STEED** » (**Service de Tri Ecologique et Economique des Déchets**) a été mis en place depuis 2002 pour les **Déchets Industriels Banals** (DIB)
- ✓ Ce système permet aux partenaires de l'aéroport de disposer d'un service performant capable de prendre en charge leurs déchets dans des **conditions optimales** (nombre et volumes des bacs adaptés, collecte quotidienne des déchets).
- ✓ Le système STEED permet un **suivi précis** de la production et de la répartition des différents types de déchets sur le site.

## 2. Le tri sélectif

- ✓ Des bacs de **couleur** sont installés pour une reconnaissance immédiate :

**Papier/carton** :  
couverture bleu

**Films plastiques** :  
couverture jaune

**Déchets ménagers (DIB)** :  
couverture brun



- ✓ **Collecte quotidienne**

### 3. La collecte

- ✓ Les bacs sont collectés par un prestataire mandaté par l'aéroport.



- ✓ Ils sont identifiés par un système de puce, la qualité du tri est vérifiée.



- ✓ Le poids et la quantité sont enregistrés par le système informatique de gestion :



- pour le suivi des déchets
- pour la facturation au poids réel produit et selon la qualité du tri

- ✓ Les bacs sont vidés dans les bennes qui seront ensuite vidées par des prestataires extérieurs agréés.



### 4. La déchetterie

- ✓ Ouverte de 7h à 11h du lundi au vendredi

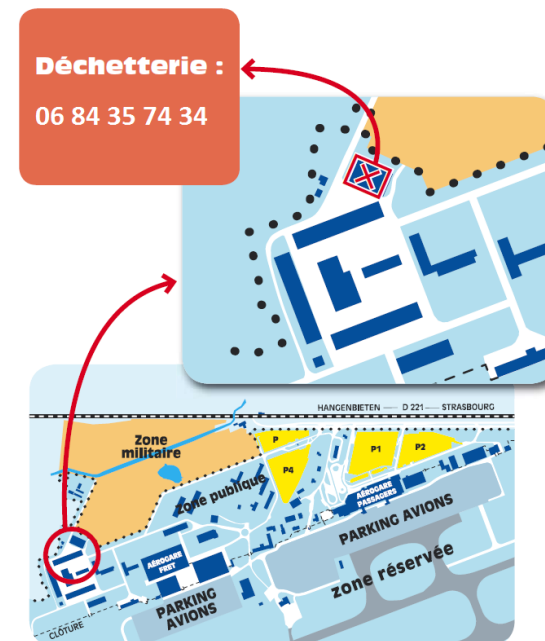
- ✓ Déchets acceptés :

- Papier/carton
- Films plastiques
- Déchets ménagers (DIB)
- Déchets verts
- Palettes, déchets de bois
- Ferraille
- Encombrants

Les déchets verts, palettes, ferraille, encombrants seront directement ramenés à la déchetterie et feront l'objet d'une tarification au poids.

- ✓ Les déchets sont collectés sur appel :

- **03.88.64.73.04** pour le service environnement de l'Aéroport
- **06.84.35.74.34** pour l'agent en charge de la collecte



## 5. Le devenir des déchets

Papier / carton	→	Valorisation matière <sup>1</sup>
Films plastiques	→	Valorisation matière
Déchets verts	→	Compostage
Ferraille	→	Valorisation matière
Encombrants	→	Destruction
DIB en mélange	→	Valorisation énergétique <sup>2</sup>
Palettes, déchets de bois	→	Valorisation énergétique



## 6. Le défaut de tri

- ✓ Si un **défaut de tri significatif** est constaté par l'agent de la déchetterie lors de la collecte, le bac n'est pas ramassé et une affiche signalant le défaut tri est apposée sur le bac.
- ✓ L'adhérent dispose alors de **3 jours** pour remédier à la situation.
- ✓ Passé ce délai, le bac est vidé et facturé au **tarif des DIB** en mélange.

### Défaut de tri

Merci de bien vouloir effectuer le tri dans un délai de 3 jours, faute de quoi la poubelle sera classée en DIB.

## 7. Le principe du pollueur - payeur

- ✓ Le principe du pollueur – payeur est un principe selon lequel les coûts liés à la dégradation de l'environnement doivent être assumés par celui qui en est responsable.
- ✓ L'Aéroport de Strasbourg le met en application par son système informatisé de pesée des déchets qui permet une facturation au tonnage produit.



Pour tout renseignement, contacter le service environnement au **03.88.64.73.04**



Service de  
Tri  
Ecologique et  
Economique des  
Déchets

<sup>1</sup> Valorisation matière : recyclage, réutilisation ou réemploi

<sup>2</sup> Valorisation énergétique : incinération avec récupération d'énergie